

Communication du Groupe Casino

Paris, le 26 juin 2023

Informations transmises aux parties prenantes de la procédure de conciliation

Dans le cadre des discussions menées par le Groupe Casino sous l'égide des conciliateurs désignés le 25 mai 2023 par le Tribunal de commerce de Paris, Casino a transmis aux parties prenantes de la conciliation sous accord de confidentialité (certains créanciers, EPGC, Fimalac et 3F) les éléments de stratégie ainsi que des éléments financiers prospectifs clés figurant aux sections 2 et 3 de la présentation mise en ligne ce jour sur le site de la société¹. L'ensemble des informations privilégiées relatives au Groupe Casino qui ont pu être transmises à date dans le cadre de ces discussions figurent dans cette présentation.

Point sur l'activité du Groupe à date

La section 4 de la présentation susvisée présente le niveau d'activité à date des différentes enseignes en France, les leviers de retour à la performance des hypermarchés et supermarchés ainsi que des éléments relatifs à la projection d'EBITDA en France au premier semestre.

Point sur la liquidité du Groupe

Comme annoncé le 21 juin 2023, le Groupe Casino a mis en œuvre différents leviers afin de préserver sa liquidité pendant toute la période de conciliation (c'est-à-dire jusqu'au 25 septembre, le cas échéant prorogée jusqu'au 25 octobre au plus tard):

- la conclusion d'un accord avec l'Etat français afin de reporter le paiement des charges fiscales et sociales du Groupe dues entre mai et septembre 2023, soit un montant d'environ 300 millions d'euros ; et
- la suspension, pendant la durée de la période de conciliation (soit jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard), du paiement des intérêts (et autres commissions) dus par les sociétés en conciliation (soit environ 130 millions d'euros), ainsi que des échéances en principal qui sont dues au cours de cette période par les sociétés en conciliation (soit environ 70 millions d'euros). Les conciliateurs ont adressé aux créanciers concernés les demandes de suspension de paiement susvisés. Ils ont également sollicité des créanciers concernés qu'ils renoncent à déclarer toute exigibilité anticipé sur le fondement d'éventuels cas de défaut au titre des covenants financiers au 30 juin 2023 et 30 septembre 2023, ainsi que plus

¹ Cf. lien vers la présentation (<https://www.groupe-casino.fr/wp-content/uploads/2023/06/20230626-Presentation-du-groupe-Casino.pdf>)

globalement à tout cas de défaut ou défaut croisé qui pourrait survenir au résultat de la suspension des paiements susvisés.

Sur la base des éléments ci-dessus et de la cession par Casino de sa participation résiduelle dans Assai qui a été réalisée le 23 juin 2023 pour un produit net après frais et impôts estimé à EUR 326 millions (cf. communiqué de presse du 23 juin 2023), le rapport d'Accuracy sur les prévisions de liquidités du groupe n'anticipe pas de problème de liquidité d'ici la fin de la période de conciliation (soit jusqu'au 25 octobre 2023). Dans l'hypothèse d'une poursuite du gel des frais financiers et des échéances de dette après la période de conciliation, et sur la base de la cession à venir par Casino au Groupement les Mousquetaires du premier périmètre de magasins représentant un chiffre d'affaires de 549 millions d'euros HT (cf. communiqué de presse du 26 mai dernier), le rapport d'Accuracy sur les prévisions de liquidités du groupe n'anticipe pas de problème de liquidité d'ici la fin de l'exercice 2023. Il convient de noter que ces prévisions dépendent principalement de l'activité des enseignes dans les mois à venir (notamment la reprise des HM/SM) et du maintien des délais fournisseurs (ce qui est le cas à date).

En liaison avec l'avancée du processus de conciliation, ces prévisions, mises-à-jour régulièrement, seront réappréciées pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés semestriels selon la convention comptable de continuité d'exploitation. L'annexe aux comptes consolidés semestriels mentionnera les bases et hypothèses clés d'appréciation du principe de continuité d'exploitation à la date d'arrêté des comptes.

Prochaines étapes et besoin de renforcement des fonds propres

Le Groupe Casino et les conciliateurs ont pour objectif commun de parvenir à un accord de principe avec les principaux créanciers sur la restructuration de la dette financière du Groupe d'ici la fin du mois de juillet.

Le Groupe estime que cet accord devra comprendre un apport en fonds propres pour un montant d'au moins 900 millions d'euros afin de permettre la mise en œuvre du plan d'affaires 2023-2025 dans des conditions de liquidité adéquates.

A cet égard, les créanciers, pour ceux ne l'ayant pas encore fait, ont été invités à s'organiser pour faciliter la poursuite des discussions avec le Groupe.

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l'aide de la terminologie prospective, notamment les termes «croire», «s'attendre à», «anticiper», «peut», «présumer», «planifier», «avoir l'intention de», «sera», «devrait», «estimation», «risque» et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d'autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions ou aux attentes actuelles du Groupe Casino, notamment en ce qui concerne les plans, les objectifs, les hypothèses, les attentes, les perspectives et prévisions du Groupe Casino, et des déclarations concernant d'autres événements ou perspectives futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l'avenir. Les déclarations prospectives reflètent les attentes, intentions ou prévisions actuelles du Groupe Casino concernant des événements futurs, fondées sur les informations actuellement disponibles et les hypothèses formulées par le Groupe Casino.

Les déclarations prospectives et les informations contenues dans cette annonce sont faites à la date des présentes et le Groupe Casino n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser toute déclaration ou information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou de toute autre manière, sauf si requis par la loi. Toutes les déclarations prospectives ultérieures, écrites ou orales, attribuables au Groupe Casino ou à des personnes agissant au nom du Groupe Casino, y compris, mais sans s'y limiter, les communiqués de presse (y compris sur le site web du Groupe Casino), les rapports et autres communications, sont expressément et intégralement couvertes par les mises en garde contenues dans le présent communiqué de presse.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Christopher WELTON – Tél : +33 (0)1 53 65 64 17

cwelton.exterieur@groupe-casino.fr

ou

+33 (0)1 53 65 24 17

IR_Casino@groupe-casino.fr

CONTACTS PRESSE

Groupe Casino – Direction de la Communication

Stéphanie Abadie - sabadie@groupe-casino.fr - +33 (0)6 26 27 37 05

ou

+33(0)1 53 65 24 78 - directiondelacomunication@groupe-casino.fr

Agence IMAGE 7

Karine Allouis – Tel : +33(0)1 53 70 74 84 - kallouis@image7.fr

Laurent Poinot – Tel : + 33(0)6 80 11 73 52 - lpoinot@image7.fr